

Pétition du personnel de la Fondation du Midi

Appel au Conseil de Fondation à prendre ses responsabilités face à une direction dysfonctionnelle !

Depuis plusieurs années, la Fondation du Midi fait face à des problèmes de gestion. La situation a fortement empiré depuis la pandémie de Covid-19. Les conditions de travail et de prise en charge des résident·e·s se dégradent et malgré des mesures prononcées par l'Etat, rien ne change.

Le personnel constate qu'après la dernière médiation commanditée par l'Etat, la majorité des mesures issues du protocole d'accord sur lequel la direction s'est engagée à agir en février 2022 n'ont pas été respectées, ou que partiellement. Le personnel questionne également le manque de suivi de l'Etat sur ce dossier.

Le personnel demande à pouvoir travailler dans un cadre permettant de garantir la protection de sa santé et de sa personnalité. Une assemblée du personnel a décidé de mandater désormais le SSP pour l'accompagner, et d'adresser à nouveau les constats de dysfonctionnements et revendications à qui de droit (lettre complète sur le site du SSP, voir lien ci-dessous)

En l'état, le personnel exige :

- Une communication respectueuse de la direction envers le personnel et les résident·e·s.
- Des dotations supplémentaires, et des dotations en adéquation avec le degré de gravité des résident·e·s.
- Le remplacement systématique des absences.
- Arrêt des modifications unilatérales des plans de travail par l'Infirmière-cheffe.

Ces revendications ont déjà été adressées, sans que les mesures nécessaires à une amélioration des conditions de travail et de prise en charge des résident·e·s ne soient mises en place, nous demandons maintenant au Conseil de Fondation :

- De reconnaître les dysfonctionnements structurels à la Fondation du midi.
- De prendre ses responsabilités face à aux organes dirigeants dysfonctionnels de la Fondation du Midi, et de résoudre les problèmes de gouvernance.

NOM	PRENOM	MAIL	SIGNATURE

La pétition est à retourner signée d'ici au **30 octobre 2023**. Elle peut également être signée en ligne via le QR code.

